



**LES CHERPINES, SEYMAZ-SUD,
DES TERRITOIRES À ENJEUX**

**GESTION DE L'EAU À LA
PARCELLE, COMMENT BIEN FAIRE**

**ETUDE DE BIODIVERSITÉ EN ZONE
VILLAS, PREMIERS CONSTATS**

EUPOROS SA,
LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE
DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!

 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

IMPRESSUM



Association pour la propriété individuelle et pour un habitat durable
Pic-Vert Assprop Genève
20, rue Jean-Sénébier
1205 Genève
CCP 01-29971-8

COMITÉ GENÈVE

Michel Schmidt, *Président*
Alain Burri, *Vice-Président*
Fabio Dacuna, *Trésorier*
Lauren Baddeley
Lionel Dugerdil
Andreas Fabjan
Alain Gaumann
Marielena Gautrot
Christian Gottschall
Béangère Iragne
Paul Hanna
Christina Meissner
Jean-Claude Michellod
Claude Miiffon
Christophe Ogi

SECRÉTARIAT

Coralie Lachages
Linda Sémon

Organigramme complet:
geneve.assprop.ch

SECTION VAUD et autres cantons

Assprop Vaud
65, Grand'Rue – 1296 Coppet
vaud.assprop.ch

COMITÉ

Pierre Ricq, *Président*
Michel Schmidt, *Vice-Président*
Badr Berbar, *Trésorier*
Emmanuel La Roche
Yannis Eggert
Christophe Ricq
Sandra Cadei

Photo de couverture:

© AdobeStock_alter_photo

Le journal paraît 4 fois par an

Rédaction:
Christina Meissner
Impression:
Atar Roto Presse SA, Genève
Publicité:
HP media SA
Ghislaine Houter
T. 022 786 70 00
077 474 11 77
ghislaine@hpmedia.ch



SOMMAIRE

ACTUALITE

Moustique tigre: agir sans attendre ses piqûres de rappel

4

DOSSIER

Biodiversité dans les quartiers de villas

8

L'EAU

Par ici la pluie! Prendre soin de l'eau à la parcelle

10

Arrosage: conseils pour une gestion rationnelle de l'eau

12

JARDIN

Allées de jardin

13

LA PLUME ET A VOUS

Quartier des Cherpines – Confignon

16

TERRITOIRE

Seymaz Sud: densifier en harmonie avec les habitants

19

A VOTRE SERVICE

Produire et autoconsommer son électricité solaire avec SIG

21

A propos des tarifs du gaz de SIG

24

VOTRE ASSOCIATION

Retour sur l'Assemblée Générale

27



PIC-VERT ASSPROP

rue Jean-Sénébier 20, 1205 Genève

Administration et secrétariat: le matin de 8h30 à 12h30 (sauf le vendredi)

☎ 022 810 33 20

info@assprop.ch - www.assprop.ch

Permanences téléphoniques gratuites

NOTAIRE

Pour toutes questions et conseils relatifs au domaine notarial (achat, vente, succession servitudes, etc.) un notaire est à votre disposition par téléphone les jours suivants:

- Lundi de 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h

Pour obtenir les coordonnées du notaire de notre permanence merci de prendre contact avec notre secrétariat

FISCALITÉ

Pour tous conseils fiscaux privés
DF Conseils Fiduciaire SA

Le vendredi de 14h à 16h

☎ 022 345 03 00

Email: fiscal@assprop.ch

JURIDIQUE

Pour toutes questions sur les droits de la propriété et sur l'aménagement du territoire.

Lundi et mercredi de 14h à 17h

☎ 022 592 52 70

Email: juridique@assprop.ch

ASSURANCES

Tous les jours 24h/24

☎ 022 338 03 10

Fax: 022 810 33 21

Email: info@lemanrisco.com

Web: www.lemanrisco.com

ARCHITECTE/ÉNERGIE

Pour tous conseils sur les aspects liés à la construction et à l'énergie du bâtiment, audit énergétique, rénovations ou solutions d'isolation, subventions, autorisations. Pour les cas plus complexes, mandats et expertises sur place à tarifs privilégiés.

Le lundi de 10h à 12h

☎ 022 777 16 18

Email: ogi@eco-logique.ch

Web: www.eco-logique.ch



Michel Schmidt
Président Pic-Vert
Assprop Genève



Le 30 mars dernier nous avons pu rencontrer le nouveau Conseiller d'Etat, Monsieur Nicolas Walder et son équipe, pour discuter du contenu de notre document écrit de mars 2026 intitulé «*Construire autrement à Genève*». Nous l'avons largement diffusé et il est disponible sur notre site Internet.

Cette discussion a été très constructive et certaines de nos propositions ont été accueillies favorablement.

Monsieur Nicolas Walder nous a également fait le plaisir de participer à notre assemblée générale du 21 avril pour nous présenter sa vision en matière d'aménagement du territoire, reprenant notamment le contenu de notre discussion préalable dans ses bureaux. Vous êtes venus très nombreux l'écouter et nous nous en réjouissons.

Points saillants de l'intervention de Nicolas Walder à notre assemblée générale:

1. Un report de l'adoption de la modification du Plan directeur cantonal (PDCant) après les nouvelles élections du Conseil d'Etat qui se tiendront en 2028. Dans l'intervalle, il entend mener des discussions avec les différentes parties intéressées, incluant les communes qui sont actuellement consultées, pour tenter de trouver un accord le plus large possible sur la politique future d'aménagement du territoire.
2. Les questions centrales qui devront être débattues pendant ce délai de deux ans seront de déterminer le nombre de logements à créer, où précisément et de quelles manières.

3. Une volonté de transférer plus de compétences en matière d'autorisation de construire aux Communes. Dans un premier temps, l'idée serait de transférer aux Communes la compétence pour se prononcer sur des sujets simples d'autorisation de construire, à l'instar de l'agrandissement d'une véranda ou autre. Cela pourrait toutefois s'étendre à terme à des projets plus importants.
4. Concernant la protection de la biodiversité et la réduction des émissions de CO₂, la loi climat a été déposée par son prédécesseur au Grand Conseil, mais elle est loin de faire l'unanimité. Il conviendra donc de rester vigilants et d'insister sur la nécessité de continuer à mettre en œuvre la transition énergétique.

5. Ses services sont en train de revoir les dispositions réglementaires en matière de transformation du bâti existant pour les simplifier et pouvoir ainsi construire plus de logements par cette voie.
6. Ses services sont en train de réfléchir sur la possibilité d'augmenter les prix proposés aux propriétaires de villas dans les zones de développement.
7. Ses services sont en train de travailler sur des scénarii pour durcir les possibilités pour les propriétaires de sortir leurs biens immobiliers du parc locatif, notamment avec des locations Airbnb.
8. Il rappelle que le taux de logements disponibles à Genève est de 0,34%, ce qui est très faible

 **Gindraux
Fenêtres**

100% suisse
Fabrication et pose par nos soins



Votre Fenêtrier® suisse depuis 1907

Route des Jeunes 41 – 1227 Carouge – geneve@gindraux.ch – 022 555 26 40

gindraux.ch

et qui correspond à peu près à 700 logements vacants.

- Les 2/3 de production de logements se font à présent en France voisine ou dans le canton de Vaud, ce qui n'est pas acceptable.
- Selon lui, il est donc important de pouvoir construire des nouveaux logements en zone villas, notamment en raison de l'accroissement de la population.

9. Il relève toutefois son attachement à la zone villas et à la biodiversité qu'elle abrite et rejoint la position de l'Association Pic-Vert sur le fait qu'il faut adopter à présent une politique cohérente, en tentant également de construire en parallèle un maximum de logements par des transformations

du bâti existant, ce qui aura un impact moindre, notamment en termes d'atteinte à la biodiversité et d'émissions de CO₂.

Cette prise de position a le mérite d'être claire. Nous ne pouvons qu'approuver les points 1 à 6 résumés ci-dessus, dont certains constituent un vrai changement de cap avec son prédécesseur, notamment en envisageant un transfert de compétence envers les Communes en matière d'autorisations de construire.

Nous devons néanmoins rester vigilants sur la volonté de densifier la zone villas, laquelle n'est pas remise en cause, pour s'assurer au minimum qu'elle ne sera envisagée que dans des quartiers où les propriétaires concernés y adhèrent pleinement et ne sont donc pas mis devant le fait accompli.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons soutenu l'initiative Urbadem et à présent l'association Seymaz Sud pour permettre à ses membres de prendre en main l'avenir de leur quartier en proposant son aménagement de manière concertée et en répondant à toutes les attentes. Je vous renvoie à l'article de Seymaz Sud à la page 19 du présent numéro.

Nous rappelons également que le résultat de la votation du 14 juin prochain sur l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions d'habitants» jouera un rôle important dans l'aménagement de notre territoire.

En effet, le message qui est régulièrement repris par les politiques pour justifier la densification du Canton est que l'accroissement de la population nécessite obligatoirement la construction de nouveaux

logements. Tous les milieux immobiliers qui bénéficient économiquement de cette densification appuient ce message. Or, dans l'hypothèse où le peuple suisse voterait en faveur de cette initiative, cela changerait de manière significative la manière d'appréhender notre aménagement, en ne plaçant plus comme prémisses la nécessité de construire toujours plus pour permettre l'accueil de nouveaux habitants, mais au final la qualité, pour construire moins, mais mieux.

Cette votation pourrait donc avoir un impact considérable sur l'aménagement futur de notre Canton d'une part et de la Suisse d'autre part. ■



Chaque jour au cœur de votre engagement.

Des objets utiles pour vous, solidaires et durables.



Illustration par Exem

Prix de vente TTC
CHF 30.-

Dont **CHF 5.-** pour donner accès à l'eau potable⁽¹⁾



Découvrez en image la fabrication de la carafe

Prix de vente TTC
CHF 20.-

Dont **CHF 2.-** pour préserver le lac Léman⁽²⁾



Commande en ligne

100 % des bénéfices de vente reversés à une association humanitaire suisse⁽¹⁾ et à l'Association pour la Sauvegarde du Léman⁽²⁾.





Moustique tigre : agir sans attendre ses piqûres de rappel



© Adobe stock moustique tigre

Il est petit, rayé de blanc et de noir, et pique en plein jour : le moustique tigre, cet enqueteur insecte exotique, ne demande qu'à s'installer dans nos jardins. Détecté à Genève en 2019, il est aujourd'hui présent sur plus de 30 communes. Les collectivités interviennent efficacement dans les espaces publics mais sa colonisation progresse chaque année, sachant que les espaces privés constituent à 80% ses refuges. Alors ne lui facilitons pas la tâche, en adoptant quelques gestes simples ciblant ses points faibles !

Depuis quelques années, le moustique tigre est devenu le trouble-fête des jardins genevois. Lutter contre cet insecte exotique est donc indispensable mais encore faut-il connaître ses points faibles : pour échapper à cet insecte exotique, oubliez tout ce que vous savez des moustiques locaux et... « pensez tigre » !

Un animal des villes, pas des champs

Contrairement à ses cousins européens, le moustique tigre évite les espaces naturels et s'implante exclusivement dans les zones habitées. Il se trouve parfaitement à l'aise dans les milieux construits, pour une raison très simple. Dans son aire d'origine, en Asie du Sud-Est, il pond ses œufs dans les entre-nœuds des bambous, de petites cavités aux parois lisses qui retiennent un peu d'eau de pluie, bien à l'abri des prédateurs. Nos jardins lui offrent exactement les mêmes conditions : soucoupes de pots de fleurs, arrosoirs oubliés dehors, bâches mal tendues, gouttières obstruées, pieds de parasols creux, jouets laissés au jardin... Autant de sites lui rappelant ses bambous de prédilection que nous lui mettons à disposition sans le savoir. Or, en été, quelques cm d'eau stagnante pendant une dizaine de jours lui suffisent pour produire une nouvelle génération...

Nos alliés : les espaces naturels

Face à ce nouveau venu problématique, il faut oublier les idées reçues et surtout ne pas se tromper d'ennemi : les plans d'eau naturels – étangs de jardin, mares, zones humides - sont nos alliés grâce aux services que nous offre la biodiversité locale. Le moustique tigre redoute ces espaces bien vivants, car ils sont l'habitat des prédateurs (larves de libellules, puces d'eau, poissons, amphibiens et autres insectes...) qui l'empêchent de s'y établir. Un étang de jardin accueillant pour la nature, loin d'être un problème, est une barrière biologique. Le détruire par méconnaissance serait donc fortement contre-productif : on éliminerait les prédateurs en laissant la place libre aux moustiques tigres indésirables. De même, l'usage d'insecticides chimiques est à proscrire : ils détruiraient les auxiliaires naturels qui nous rendent service et pourraient menacer la santé humaine – la lutte chimique n'est pas une solution.

Les bons gestes au quotidien

Alors que faire ? Ce qui est efficace, c'est la neutralisation des petites accumulations d'eau artificielle autour de nous, le véritable point faible du moustique tigre.

- En premier lieu, « penser tigre » et méthodiquement assécher tout ce qui fait office de bambous de substitution autour de nous. Retourner les pots inutilisés, remplir les soucoupes de sable, couvrir les réservoirs d'eau de pluie : ces gestes simples, pratiqués avec constance et étendus à l'échelle du voisinage, constituent une solide ligne de défense.
- Les canalisations ouvertes et les grilles d'évacuation qui ne peuvent être vidées doivent être traitées avec un anti-larve biologique BTI (à base de la bactérie *Bacillus thuringiensis israelensis*, redoutée par les larves de moustiques), facile à utiliser en granulés. Ce produit est très efficace

et sans impact sur l'environnement – attention à n'utiliser aucun autre produit.

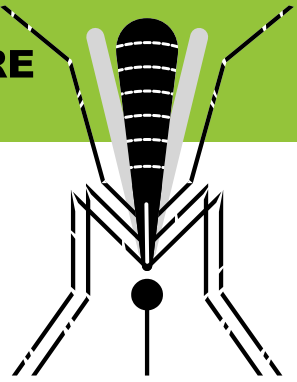
Une responsabilité collective

La lutte contre le moustique tigre ne peut porter ses fruits qu'à l'échelle du quartier. Un seul jardin négligé peut réduire à néant les efforts de tout le voisinage. Toutes


les personnes qui ont l'usage d'un espace extérieur ont un rôle crucial à jouer. Car ce sont nos espaces verts, nos terrasses, nos toitures qui détermineront notre futur avec cet insecte problématique: dans 80% des cas, le moustique tigre se réfugie dans les espaces privés! ■

Tout savoir: www.ge.ch/pas-moustique-tigre-chez-moi


PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI




JARDINS ET BALCONS :
Les bons réflexes pour tenir le moustique tigre à distance.




Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus... – qui peuvent retenir de petites flaques.




Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent les prédateurs du moustique tigre.




Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.




Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.




Fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasol, etc.).



Si c'est possible, mettre du sable pour éviter la présence d'eau.




Traiter les points d'eau stagnants des canalisations avec un larvicide biologique non nocif.



Respecter les plans d'eau naturels ou les prédateurs du moustique tigre l'empêchant de s'implanter.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se plaît dans les zones habitées et évite les espaces naturels.
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant une semaine peuvent suffire pour faire émerger une nouvelle génération de moustiques tigres.
- Les sites de ponte qui ne peuvent pas être supprimés (grilles, etc.) nécessitent un traitement avec un anti-larve ciblé non nocif pour l'environnement. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits.



En savoir plus et trouver le bon anti-larve : www.ge.ch/moustique-tigre



Pourquoi lutter sans attendre contre ce moustique pas comme les autres ?

Les nuisances: Actives toute la journée et piquant sans relâche, les femelles moustiques tigres empêchent les habitantes et habitants de profiter de leur jardin durant l'été.

Le risque pour la santé: D'origine tropicale, le moustique tigre a une capacité que nos moustiques locaux n'ont pas: en piquant des personnes infectées par des maladies tropicales comme la dengue, le chikungunya ou le zika, il peut ensuite transmettre le virus.



Biodiversité dans les quartiers de villas

Premiers constats suite aux études lancées en 2025



Christina Meissner, Députée
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève en collaboration

La vision territoriale cantonale du futur veut préserver le socle du vivant, il est donc important de vérifier où se trouve ce socle du vivant, et prendre ensuite les mesures qui s'imposent pour que ce vivant puisse continuer à l'être et à fonctionner de manière optimale.

Si la présence de la biodiversité est bien documentée dans les réserves naturelles, les forêts et même la zone agricole – car de sa présence dépend une part des subventions que reçoivent les agriculteurs - les données deviennent plus rares dans les zones urbanisées.

Constatant l'absence de données sur la biodiversité en zone villas, notre association a d'abord procédé à une première évaluation basée sur les données relevées par ses membres en 2020. Constatant qu'il y avait matière à faire davantage, une série d'études pilotes a été lancée.

Premières études lancées en 2025

Pic-Vert a commandité en 2025 à l'Atelier Nature & Paysage (ATNP)



© AdobeStock_Thierry

des études de biodiversité dans quatre secteurs de villas. Ces études visent à identifier la présence éventuelle de milieux naturels dignes de protection, d'espèces animales et végétales menacées et/ou protégées ainsi que la présence d'habitats et structures d'intérêt (infrastructure écologique¹). Elles ne constituent pas un inventaire exhaustif de la biodiversité mais plutôt une évaluation préliminaire avec plusieurs objectifs :

- Mettre en évidence les éléments d'intérêt (milieux, flore, faune).
- Identifier les corridors et réservoirs contribuant à la fonctionnalité et la continuité de l'infrastructure écologique (IE).
- Sensibiliser les propriétaires privés aux bonnes pratiques pour préserver la biodiversité.
- Proposer des mesures de préservation de l'IE identifiée.

Sur la base d'une analyse préalable sur des photos aériennes et des informations fournies par les bases de données ou par les propriétaires, un panel de jardins potentiellement dignes d'intérêt ont été visités. Les milieux, la flore et pour partie, la faune, ont été inventoriés et évalués également au regard de leur contribution à l'IE du milieu urbain.

Premiers constats

Il y a de la biodiversité dans les quartiers de villas. L'espace, l'âge, la connectivité et l'entretien jouent des rôles prépondérants.

Les études ont permis de mettre en évidence l'installation et la reproduction d'espèces dignes de protection dans les jardins composés d'une variété de milieux différents et là où une continuité biologique était assurée par d'autres jardins du

même type ou par la proximité de zones naturelles.

A l'inverse, on perçoit la diminution de la biodiversité dans un quartier de villas si ce dernier se retrouve isolé dans un milieu densifié et sans plus aucune connectivité biologique.

Dans les quartiers de villas, ce sont les jardins des villas anciennes qui abritent les biotopes les plus intéressants, et donc la biodiversité la plus riche. Ces jardins forment un maillage vert (arborisation, étages végétaux, couverture perméable du sol), bleu (abreuvoirs et mares de jardin) et noir (obscurité nocturne favorisant les déplacements d'espèces sensibles).

Les jardins d'un quartier de villas adjacent à un corridor biologique renforcent comme un ourlet le rôle de ce dernier en termes de biodiversité. Les prairies extensives, les

étangs ou haies vives présents dans les jardins offrent aux espèces des milieux complémentaires au corridor biologique adjacent, au même titre que le feraient en zone agricole une prairie extensive ou en bordure de forêt la lisière étagée.

Dans la zone agricole, la prairie extensive est reconnue pour sa valeur en tant que Surface de protection de la biodiversité (SPB), alors même que celle-ci est installée pour une durée dépassant rarement les dix ans. De même, la valeur des lisières étagées est reconnue par le plan directeur cantonal des forêts.

Le maillage vert de la zone villas devrait, en termes biogéographiques, s'appeler la « zone

jardins », tant il est vrai que ce type de milieu ne peut exister qu'en milieu urbain. Ce maillage vert est aujourd'hui « mité » par des densifications trop fortes, mais il a le mérite d'exister. Tout est là, installé parfois depuis des dizaines d'années, et ne demande aucun aménagement spécifique ni planification particulière, ni contribution financière, tout au plus une amélioration des conditions existantes dont la plus importante: la continuité des plus « grosses » mailles de la trame qui contribuent de manière claire à l'IE en milieu urbain.

Forts de ces premiers constats, nous entendons poursuivre ces études de biodiversité dans les quartiers de villas pour être en mesure de conduire ensuite des discussions

constructives avec le Canton sur la base non pas de déclarations très générales et non documentées, mais au contraire sur une base bien réelle et documentée. ■

¹ L'infrastructure écologique (IE) est un réseau de vie fonctionnel qui permet le déplacement des espèces sur un territoire donné. Elle est constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques sur le territoire en question. Pour être fonctionnelle, l'IE doit être composée de réservoirs relativement proches les uns des autres ou connectés entre eux pour former un continuum.



Etudes Biodiversité en Z5 de Pic-Vert menées avec ses associations partenaires

2025

- Carouge Pinchat (Pinchat Vert)
- Lancy Pont-Rouge-Vignes (AIPRV)
- Vernier Etang et alentour (Etang sauvage)
- Vernier Vidollets (AIVV)

Ces études ont été financées par les associations

2026 - 2027

- Chêne-Bougeries Vallon Martin (ASVM)
- Grand-Saconnex Bonvent (AHCB)
- Lancy Plateau St Georges (GSP)
- Onex Pierre Longe (LOVE)

Ces études sont dorénavant menées avec le Canton et les communes concernées. Les communes sont signataires des conventions et le Canton (OCAN) prend en charge le financement des études, un grand merci pour ce soutien.





Par ici la pluie! Prendre soin de l'eau à la parcelle



Frédéric Bachmann
Responsable de l'unité
Territoire et Stratégie,
Office cantonal de l'eau

Une abondance trompeuse

« L'eau ne tombe pas du ciel! », tel est le slogan d'une campagne choc menée à Barcelone qui subit régulièrement d'intenses sécheresses. Des barrages vides, des restrictions drastiques d'usages, notamment pour l'arrosage des jardins et le remplissage des piscines.

A Genève nous sommes bien mieux lotis, la pluie tombe plus souvent et plus régulièrement, en moyenne 925 litres par mètre carré et par année, répartis chaque mois de manière assez homogène. Et si la pluie vient à manquer nous avons à disposition un immense réservoir d'eau dans lequel puiser: le Léman. Il suffit d'ouvrir le robinet.

Nous avons d'ailleurs tellement d'eau à disposition que nous évacuons la pluie tombant sur nos toitures, nos parkings, nos routes et chemins dans des canalisations.

Est-ce satisfaisant? Pas vraiment!

L'abondance de la ressource nous fait passer à côté de l'essentiel.

L'importance de l'eau verte

Les arbres et le couvert végétal jouent un rôle particulièrement



© AdobeStock, nikolaj.srbijankic généré à l'aide de l'IA

important dans le cycle de l'eau, ils fabriquent de la pluie en puisant de l'eau par leurs racines et la réinjectent dans l'atmosphère sous forme de vapeur d'eau. C'est l'évapotranspiration. A l'échelle continentale, près de la moitié des pluies sont ainsi fabriquées par les arbres, l'autre moitié provient de l'évaporation des mers et des océans.

Le sol est tout aussi important puisqu'il fonctionne comme une éponge qui se gorge d'eau et constitue un stock pour les périodes plus sèches.

En évacuant la pluie dans des canalisations, non seulement nous gaspillons une précieuse ressource que nous substituons par

une eau pompée ailleurs, mais nous coupons également ce lien ancestral entre la pluie, le sol et la végétation.

De plus, l'abondance est toute relative puisque le nombre de jours sans pluies, en été, lorsque les arbres et la végétation ont le plus soif, tend à augmenter avec le dérèglement climatique. Il n'est par ailleurs pas exclu que nous devions faire face à l'avenir à des restrictions d'usages, comme c'est déjà le cas dans le Canton de Vaud.

Prendre soin de l'eau n'est pas très compliqué

À l'échelle de la parcelle, prendre soin de l'eau est loin d'être compliqué.

Pour les villas existantes, l'action la plus simple consiste à déconnecter du réseau d'eaux pluviales une ou plusieurs gouttières et à acheminer l'eau de pluie directement dans le jardin, dans lequel elle s'infiltrera, si on lui laisse un peu de temps, ou dans une citerne.

Il est possible également de conduire cette eau dans un dispositif simple de gestion de l'eau: un petit fossé aux pentes douces appelé noue, une tranchée remplie de matériaux grossiers appelée tranchée drainante. Une mare ou un jardin de pluie nécessitent plus de technicité mais permettent d'accueillir de nombreuses espèces végétales et animales (oiseaux, insectes, amphibiens, ...) liées à l'eau.

Pour les nouvelles villas ou les rénovations importantes, il est vivement recommandé de fixer des critères ambitieux aux architectes, ingénieurs ou architectes paysagistes. Par exemple de garder et de valoriser toutes les pluies sur la parcelle et de construire un projet architectural et paysager sur cette base. Seules les plus grosses pluies, lorsque cela déborde, sont raccordées aux canalisations.

Il est possible aussi d'intervenir en remplaçant des revêtements de surfaces très imperméables par d'autres qui le sont moins, ou de mettre en place une toiture végétalisée. ■

De nombreux autres bénéfices

En plus de l'augmentation de la présence d'espèces végétales et animales, prendre soin de la pluie à l'échelle de la parcelle apporte d'autres bénéfices :

- Être moins dépendant de l'eau potable pour l'arrosage du jardin, notamment en cas de restrictions d'usages.
- Avoir recours à une ressource en eau gratuite et locale et réduire sa consommation en eau potable.
- Rafrâichir l'air ambiant par évapotranspiration des arbres (l'eau verte).
- Soutenir la végétation de son jardin lors des périodes sèches en rechargeant le sol de son terrain en eau.
- Remplacer des surfaces qui chauffent énormément au soleil par des surfaces plus rafraîchissantes.
- Embellir son jardin.



R. MAZZOLI
STAFF - PLAFONDS - PLÂTRERIE - CLOISONS MOBILES

R. MAZZOLI SA | Ch. de la Mousse 135 | CH-1226 Thônex - Genève
T. 022 348 39 64
www.mazzoli.ch



AMBROSIO S.A.

POMPES À CHALEUR - PANNEAUX SOLAIRES
THERMIQUES ET PHOTOVOLTAÏQUES
INSTALLATIONS & ENTRETIEN CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES
DÉTARTRAGE DE BOUILLEURS
DÉSEMBOUAGE RADIATEURS & CHAUFFAGE AU SOL

2, route de Jussy - 1225 Chêne-Bourg | www.ambrosiosa.ch
Tél. : 022 349 85 77 | Fax : 022 349 46 28 | Email : info@ambrosiosa.ch



Pour aller plus loin

L'office cantonal de l'eau, dans le cadre de sa démarche eau en ville – Par ici la Pluie ! met à votre disposition un certain nombre d'informations et d'outils, notamment un outil interactif en 3D, pour vous aider dans vos projets. Une prise de rendez-vous en ligne est également possible.

À noter que dans une démarche de facilitation des projets à la parcelle, l'Etat simplifie la procédure pour les petits dispositifs de gestion de l'eau qui ne requièrent désormais plus le dépôt d'une autorisation.

www.ge.ch/document/pluie-eau-ville-parcelle

Nous vous renvoyons vers l'article de SIG, page 12, pour des conseils sur une gestion rationnelle de l'eau à la parcelle.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Office cantonal de l'eau (OCEau)
Département du territoire



Arrosage : conseils SIG pour une gestion rationnelle de l'eau

Passer d'un jardin « biberonné » à un jardin autonome

Dans une villa, l'arrosage du jardin peut être source de nombreuses consommations cachées : programmation défaillante, buses mal orientées ou fuites sur des robinets sont autant de sources de gaspillages inutiles.

Les conseils suivants permettent d'arroser au bon endroit, au bon moment et avec la bonne dose. L'objectif final étant de rendre progressivement votre jardin le plus autonome possible.

Contrôler votre système chaque printemps

Lors de la remise en service (avril-mai) de votre système d'arrosage, procédez à un contrôle technique complet de vos installations. Fuites (robinets, raccords, tuyaux percés par des outils ou des animaux), buses déréglées, zones arrosées inutilement (murs, chemins, terrasses) : corrigez tout ce qui peut l'être. Sachant qu'une seule buse mal orientée peut rapidement gaspiller des centaines de litres.

Adapter le réseau à la croissance des végétaux

Avec le temps, certains asperseurs peuvent devenir inutiles ou inefficaces (jet stoppé par la frondaison, eau qui ruisselle au mauvais endroit). N'hésitez pas à repositionner ou à supprimer des têtes d'arrosage si nécessaire. Dans tous les cas, privilégiez un arrosage au pied des massifs et des haies, afin de mettre l'eau où elle est nécessaire.

Arroser uniquement lorsque l'évaporation est minimale



© AdobeStock_PRI généré à l'aide de l'IA

Programmez votre système d'arrosage pour la fin de nuit ou le tout début de matinée, afin de limiter au maximum l'évaporation. Vous pouvez également ajouter une sonde pluie ou un programmeur asservi aux prévisions météorologiques, pour que l'installation se coupe s'il a plu ou s'il va pleuvoir.

Améliorer la capacité de rétention du sol

Le triptyque composé par l'eau, le sol et la végétation constitue un élément clé. Un sol compact ou pauvre oblige à arroser davantage. En apportant de la matière organique, en procédant à une aération légère et en pratiquant le paillage, vous augmentez la capacité de rétention d'eau de votre terrain.

Pratiquer le sevrage pour favoriser l'autonomie

Une fois installés, la plupart des arbres et haies rustiques ne devraient plus être arrosés. Après trois saisons en moyenne, les racines des végétaux sont normalement capables d'aller chercher l'eau en profondeur. Pour éviter les plantes dont le système racinaire reste superficiel, espacez les apports en eau : arrosez moins souvent mais plus profondément, avant de diminuer l'arrosage jusqu'à suppression lorsque c'est possible.

Accepter un gazon « imparfait »

L'entretien d'un gazon peut être très consommateur d'eau. Choisissez

des semences plus résistantes, augmentez la hauteur de coupe et acceptez que votre pelouse jaunisse en période sèche (elle reverdira dès les prochaines pluies). Si vous êtes contraints d'arroser, limitez-vous à **un ou deux arrosages hebdomadaires** (toujours en fin de nuit). Vous pouvez enfin pratiquer une gestion **différenciée** de vos espaces, avec certaines zones sans tonte ni arrosage, qui sont uniquement fauchées une fois par an. Vous économiserez non seulement de l'eau et du temps d'entretien, tout en favorisant la biodiversité locale.

Bon à savoir : un excès d'eau, source de pourritures et de développement superficiel du système racinaire, est souvent plus néfaste qu'un manque ponctuel. ■



Allées de jardin Laissons-nous inspirer



Viviane Scaramiglia
Journaliste

Principales ou secondaires, en bois, en gravier ou en pierre, déclinées sous forme de dalles, pavés ou pas japonais, les allées nous guident côté jardin, tout en lui conférant un charme inégalable.

Combinant fonctionnalité et quotient décoratif, l'allée de jardin bien inspirée réalise l'harmonie entre le beau, l'utile et le pertinent. Il s'agit donc de l'accorder au style de la maison et au site paysager, tout en distinguant les allées carrossables qui mènent au garage et celles piétonnes qui mènent vers la maison, la terrasse, le potager, la piscine ou



© Jardinant

l'abri de jardin. C'est cette fonction, mais aussi le budget disponible, ainsi que la résistance, l'entretien et la perméabilité des matériaux qui vont conditionner les choix. Tenir compte de la perméabilité des différents substrats contribue en effet

utilement à préserver au maximum la pleine terre dans le jardin.

L'allée en gravier

C'est l'une des versions les plus attractives, simple, naturelle et économique pour un aménagement paysager naturellement perméable. Le gravier présente effectivement un taux de perméabilité élevé. Par ailleurs, il a l'avantage de s'accommoder facilement au relief du sol et laisse l'eau s'écouler.

Adapté aux allées piétonnes comme carrossables, le gravier doit sa popularité à sa facilité de mise en œuvre et son coût abordable. Mais aussi à sa diversité en granulométrie et en nuances qui permet de créer des styles différents.

Toutefois, le matériau a tendance à se disperser. Il est ainsi nécessaire d'installer des bordures, généralement en bois, en pierre,

acier, briques ou galets. On peut aussi poser le gravier sur des dalles alvéolées, de type nid d'abeilles. Et pour prévenir son enfoncement dans le sol avec le temps, il est utile de le poser sur un film géotextile.

La combinaison du gravier avec des traverses en bois ou des dalles minérales qui rythment le parcours allie diverses esthétiques à une circulation plus confortable.

Le bois

Sous forme de lames, dalles, traverses ou caillebotis, clair, foncé, brut ou vernis, le bois, qui ne convient qu'aux chemins piétonniers, confère une authenticité inégalable à nos allées et peut volontiers tracer le prolongement naturel d'une terrasse en bois. Ce type d'allée favorise la gestion durable des eaux de pluie qui passent entre les lames ou dalles. Notons que le bois peut être posé



© dye, obi



semi enterré, sans impliquer de travaux de terrassement.

A l'ombre, les traverses en bois peuvent s'avérer glissantes. Il convient donc d'alterner avec des dalles de roches comme l'ardoise ou le schiste.

Pour un accès à la piscine, on préférera un bois composite imputrescible au bois naturel qui a tendance à moisir et griser sous l'effet de l'eau et du soleil.

Le broyat de bois

Le broyat de bois, copeaux ou écorces, est sans doute l'option la

plus naturelle, économique et écologique pour limiter les mauvaises herbes et maintenir la fraîcheur. Il offre une surface souple sous le pied et s'intègre harmonieusement dans la verdure et notamment dans le potager. Cette matière améliore considérablement la perméabilité et la porosité des sols. Dans le contexte du jardinage, les copeaux de bois participent à l'enrichissement des terres. En se décomposant, ils apportent des matières organiques qui améliorent leur fertilité.

Toutefois, cette matière se décompose avec le temps et nécessite un renouvellement régulier. La mise en œuvre de copeaux de bois dans vos



allées est comparable à celle du gravier, à l'exception des délimitations sur les côtés. Les copeaux étalés en couche épaisse se confondent avec le contour des massifs.

Les pas japonais pleins de poésie

Les pas japonais résonnent comme une invitation à la déambulation bucolique, de dalle en dalle. Traditionnellement proposés en pierres plates irrégulières, en rondins de bois ou en dalles en ardoise, brique ou granit, ils créent un cheminement naturel, laissant la place au végétal. Subtiles touches zen, ils donnent du style au jardin sans abîmer le gazon et peuvent aussi être installés sur un

posées en opus incertum, selon la technique de dallage antique : assemblage de morceaux de pierres naturelles de formes et tailles irrégulières. Le rendu est très prisé pour sa grande résistance et son style qui évoque d'emblée les chemins pittoresques. Moins chère que la pierre naturelle, la pierre reconstituée et patinée lors de sa conception offre des dalles esthétiques et durables. Que le matériau absorbe naturellement l'humidité comme la brique ou qu'il soit imperméable (ardoise, pierres), la perméabilité de ces revêtements naturels tient aux joints entre les pavés remplis de sable, terre ou gravillons. Pour créer une réelle harmonie entre le minéral et le végé-



© jardiland

lit de graviers. Contrairement aux dalles continues, les pas japonais constituent un aménagement naturellement perméable.

Ardoise, brique, pierre...

Cap sur le naturel. Les dalles en ardoise, travertin, porphyre, brique ou encore granit conviennent à une allée permanente. En revanche, on évite les matériaux rigides si l'on veut de temps à autre modifier les allées et les aménager de manière flexible.

Les dalles permettent d'oser différents styles. Parfaitement alignées, façons bâtons rompus ou plus graphiques, elles peuvent aussi être



tal, on peut opter pour des joints en gazon entre les pierres.

Adieu le béton

Le béton n'est plus le bon réflexe. A sa charge, sa production énergivore et son impact désastreux sur l'environnement. Mais pas seulement. Le béton paraît solide, mais finit par se fissurer, surtout avec le gel, la chaleur et les petits mouvements du sol. Il a par ailleurs le désavantage de stocker la chaleur jusqu'à devenir très inconfortable en été.

Autre sérieux problème, le béton bloque l'eau. Les flaques stagnent et la terre respire mal. C'est incompatible avec un jardin vivant.

Désavoué, le matériau laisse place à des alternatives écologiques pour les allées carrossables et entrées de garage. Qu'il s'agisse de pavés drainants, de dalles engazonnées, de dalles alvéolées et autres types

d'éco-pavage qui assurent des sols perméables, il s'agit de choisir des matériaux qualitatifs, durables et performants. Outre les allées de garage en gravier ou pavage de pierre naturelle, le marché propose

notamment des dalles à gazon alvéolées en plastique recyclé et des dalles à base de matériaux recyclés sans béton ni ciment. ■



© dalles graphiques



AVEC LA COUVERTURE PIC-VERT
TOUT DEVIENT CLAIR



www.lemanrisco.com

NOS SERVICES NE SE LIMITENT PAS À VOS LIMITES

ASSURANCES COURTAGE GESTION DE PORTEFEUILLES ENTREPRISES ET PARTICULIERS

Léman Risco SA

▪ 211, Route de Ferney

▪ CH-1218 Le Grand-Saconnex

▪ Tél. +41 (0) 22 338 03 10

▪ info@lemanrisco.com



Quartier des Cherpines – Confignon Quinze ans de travail, de réflexion, de bataille... et un vote communal historique

Enclavé entre l'autoroute A1, l'Aire, la zone résidentielle des Verjus et deux zones industrielles (ZIPLO et écoparc Confignon), le quartier devra relever des contraintes majeures de mobilité et d'intégration urbaine.

Avec ses 58 hectares, le périmètre des Cherpines figure parmi les plus vastes projets du canton de Genève. Il s'étend sur deux communes – Confignon et Plan-les-Ouates – et prévoit environ 3700 logements, 2500 emplois, un centre sportif et culturel d'envergure ainsi que des équipements structurants le long de la prolongation de la ligne de tram 15 dont un groupe scolaire de 24 à 30 classes, une école secondaire II, une crèche de 90 places

Le projet des Cherpines dépasse largement la dimension d'un simple périmètre technique. Il s'agit d'un territoire vivant et dynamique, dont l'équilibre environnemental est fragile. La préservation de cet équilibre conditionne la qualité de vie locale et implique une responsabilité collective partagée entre habitants, acteurs publics et privés.

Impact et choc démographique sur Confignon

Avec la construction de ce quartier, la commune de Confignon comptant environ 4 600 habitants verra sa population fortement augmenter – l'ensemble du périmètre pourrait accueillir plus de 10 000 habitants.



La plus vaste développement urbain projeté sur des parcelles agricoles déclassées du canton de Genève, non intégré au PAV

Ce quartier hébergera à terme environ 3 250 habitants sur la partie Plan-les-Ouates et env. 6 000 habitants sur la partie Confignon. Ce choc démographique soulève d'importants enjeux en matière d'environnement, d'infrastructures, de mobilité, de services, de cohésion sociale et bien entendu de finances.

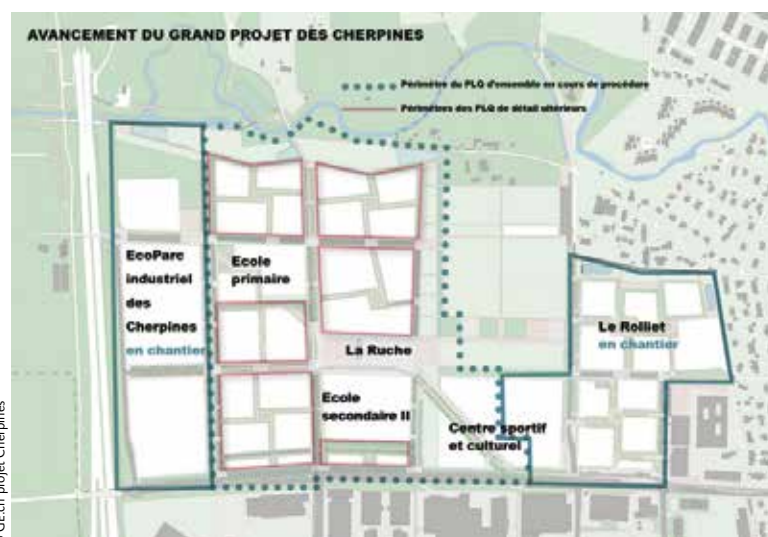
Il y a 15 ans presque jour pour jour...

Le 11 mai 2011, à la suite d'un référendum, les citoyens du canton avaient approuvé le déclassement des terres agricoles des Cherpines, malgré l'opposition des communes concernées – Confignon, Plan-les-Ouates, Onex, Bernex et Perly. Le contexte était alors très différent. Aujourd'hui, un tel déclassement serait probablement rejeté pour des raisons écologiques et de protection des terres agricoles.

2011 - 2026...

Malgré de longues années de débats, d'analyses, de propositions et de requêtes, aucun consensus n'a permis de relancer concrètement le développement d'un véritable

quartier où la qualité de vie, un financement assuré et la protection de l'environnement seraient au cœur des priorités. Et, en 2017, lorsque l'augmentation de la densité fut imposée par les autorités sans tenir compte de l'avis des associations



et des habitants, ce fut le point de rupture. Ce moment a marqué un véritable tournant, intensifié par le silence engendré par la pandémie.

En octobre 2024, le contexte était marqué par l'enquête publique du PLQ Cherpines où certains documents attachés étaient obsolètes ou dépassés, par un débat public au cours duquel l'attitude de l'ancien magistrat du Département du territoire fut jugée peu constructive négligeant notamment le coût des infrastructures à la charge de Confignon. Par la suite, les réponses aux lettres d'observations ont été jugées insuffisantes. C'est dans ce climat qu'un référendum communal a été lancé en 2025, après l'adoption du PLQ des Cherpines par le Conseil municipal à une voix de différence.

Le référendum qui a suivi a recueilli 700 signatures dont une grande partie spontanée, soit plus du double des 341 signatures requises, témoignant d'une mobilisation importante au sein de la population de Confignon,

confirmée au-delà de nos espérances par le vote citoyen du 8 mai 2026.

Vote du 8 mars 2026

Avec une participation historique de plus de 63%, refusant à 65% le PLQ des Cherpines, les habitantes et habitants de Confignon ont réaffirmé avec force leur position déjà exprimée en 2011. Ce vote confère une légitimité démocratique claire et indiscutable aux associations et partis réunis au sein du comité référendaire pour engager les prochaines négociations.

Par leur vote, les habitantes et habitants de Confignon ont ainsi demandé que ce projet soit profondément revu dans les termes clairement exprimés et proposés par les référendaires lors de la campagne électorale.

Atteinte à la démocratie?

À la suite de ce vote, et avant même que des négociations puissent

s'ouvrir, un nouveau danger est apparu aux Cherpines: celui de voir le résultat démocratique remis en cause, par un déplacement des limites communales, proposé par Plan-les-Ouates. Une telle démarche visant à neutraliser la volonté populaire constituerait une atteinte grave à la démocratie locale. De telles manœuvres ne feraient que retarder le projet et risqueraient, in fine, de maintenir un quartier présentant les mêmes défauts, sans réelle amélioration de fond.

Les autorités communales et cantonales doivent désormais prendre acte de ce vote et ouvrir une véritable concertation avec l'ensemble des parties prenantes, habitants, associations, partis politiques et comité référendaire.

Cette votation constitue également un avertissement pour le canton: il apparaît clairement qu'il n'est plus possible de construire un nouveau quartier SANS les habitants, mais bien en concertation AVEC eux.

Le comité référendaire

Le comité référendaire «NON au PLQ Cherpines» était composé de: Sauvegarde Confignon et environs (ASC), Sauvegarde Genève, Cherpines Autrement, Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA), Qualité de vie à Bernex-Confignon (ASBEC), deux partis politiques – Demain Confignon et le Parti Libéral-Radical Confignon (PLR) – ainsi qu'un comité de soutien du NON.

Deuxième étape – la concertation et la négociation

Grâce à ce référendum largement remporté, le comité référendaire et les citoyens ont donné force et légitimité aux autorités communales, ainsi qu'aux associations et partis politiques, pour négocier un quartier davantage conforme à l'éco-quartier promis depuis 2011 avec une intégration exemplaire dans son environnement.





GSP
Groupement professionnel suisse
pour les pompes à chaleur



CHAUFFAGE ASSISTANCE SA

**POMPE À CHALEUR
SOLAIRE THERMIQUE
PHOTOVOLTAÏQUE
GÉOTHERMIE**

+41 22 338 35 25 www.chauffage-assistance.ch info@chauffage-assistance.ch





Le comité référendaire «NON au PLQ Cherpines» composé de: Sauvegarde Confignon et environs (ASC), Sauvegarde Genève, Cherpines Autrement, Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA), Qualité de vie à Bernex-Confignon (ASBEC), deux partis politiques – Demain Confignon et le Parti Libéral-Radical Confignon (PLR) – ainsi qu'un comité de soutien du NON.

Une première rencontre post-votation s'est tenue le 22 avril 2026 entre le conseiller d'État Nicolas Walder, ses chefs de département et le comité référendaire. Ils nous ont écoutés – mais nous ont-ils entendus? L'avenir le dira; tout reste suspendu à la mise en place éventuelle d'un groupe de travail.

Le 1^{er} juin une rencontre a eu lieu avec le Conseil administratif de Confignon, destinée à rapprocher les positions de chacun et à coordonner une démarche commune face aux autorités cantonales.

Cette rencontre semble bien tardive, puisque trois mois ont passé depuis la votation. Le Conseil Administratif de Confignon va-t-il vraiment laisser passer l'opportunité de bénéficier du soutien de l'ensemble de la commune?

Feuille de route des associations

La qualité de vie lors de la création d'un nouveau quartier ne se résume pas à la seule question du logement. Elle repose sur plusieurs conditions indissociables: des finances publiques suffisantes qui ne mettent pas en péril la commune d'accueil, un environnement

et une biodiversité préservés, une densité raisonnable, une mobilité réellement maîtrisée et des infrastructures scolaires à la hauteur de l'enjeu.

Durant la campagne, les associations ont mis en évidence quatre axes fondamentaux, ayant motivé le référendum «NON au PLQ Cherpines». Ces axes définissent les conditions essentielles d'une qualité de vie digne dans les nouveaux quartiers comme décrit ci-dessus, principes traduits dans une feuille de route des associations largement argumentée.

Conclusion

L'étape la plus exigeante reste à venir. Les négociations seront ardues; nous avons foi en notre capacité à résister et à convaincre. Conformément à la volonté populaire, nous n'accepterons pas des modifications purement cosmétiques.

Notre détermination est ferme: nous refusons de reproduire un modèle comparable au futur quartier Rolliet / Plan les Ouates en construction – un projet qui illustre tout ce que nous rejetons. Le projet

Cherpines Confignon, qui avoisine une densité et une superficie nettement supérieures (près de trois fois celle du Rolliet), ne doit pas devenir un quartier encore plus compact et surchargé. Nous resterons néanmoins impuissants face aux petits arrangements et manœuvres qui commencent déjà à poindre étant donné les enjeux.

Message aux autres associations du canton

Cette votation montre à toutes les associations communales et de quartier engagées sur d'autres projets qu'il est possible, avec constance et rigueur, de faire aboutir un référendum en faveur de la qualité de vie.

Elle souligne l'importance de la persévérance, mais aussi d'un travail structuré et collectif. En s'appuyant sur des enjeux concrets tels que l'environnement et la biodiversité, la densité, la mobilité ou les finances, les associations peuvent rassembler une majorité de citoyens.

Nos remerciements vont à toutes celles et tous ceux qui, depuis plus de quinze ans, nous ont

accompagnés, conseillés, aidés et soutenus. Nous saluons tout particulièrement leur engagement et leur remarquable persévérance au cours de cette dernière année. ■

Margareth Robert-Tissot
Présidente de l'Association Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
www.asconfignon.ch

Jean Hertzschuch
Président de Sauvegarde Genève
<https://enjeux.sauvegarde-geneve.ch>

Béatrice Bengtsson
Co-présidente Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA)
<https://anpva.org>



Seymaz Sud :

densifier en harmonie avec les habitants

À Chêne-Bourg, des propriétaires ont choisi la concertation pour proposer un projet de quartier plus rapide, plus cohérent, plus respectueux du lieu et destiné à la classe moyenne genevoise.

À Genève, la question n'est plus de savoir s'il faut construire des logements, mais comment les construire. Le projet de Seymaz Sud, à Chêne-Bourg, apporte à cet égard une réponse concrète. Situé sur 36 parcelles représentant environ 3,5 hectares, à proximité immédiate de la gare de Chêne-Bourg, le long de la Seymaz et de la forêt, ce périmètre a été identifié par l'État comme secteur à densifier.

Au départ, les propriétaires concernés se sont opposés au premier projet. Puis, constatant que la densification de ce secteur, vu sa localisation, paraissait inévitable, ils ont choisi une autre voie : passer de la confrontation à la co-construction. C'est ainsi qu'est née une démarche originale, portée par l'association Seymaz Sud avec le soutien de Pic-Vert, qui regroupe aujourd'hui plus de 80% des propriétaires du périmètre. Avec des profils et des temporalités très différents, ceux-ci ont travaillé ensemble pendant 18 mois pour créer, avec l'aide d'une urbaniste, une image directrice et un règlement commun, afin de permettre à certains de construire sans léser ceux qui souhaitent rester encore longtemps sur place. Plus de cinquante séances ont été tenues avec les autorités, les voisins et les différents acteurs concernés.

La force de Seymaz Sud tient précisément à cette méthode. Les propriétaires n'ont pas seulement élaboré des principes d'aménagement respectant le patrimoine et l'environnement; ils ont aussi voulu



qu'ils deviennent juridiquement contraignants. Pour cela, Seymaz Sud a demandé que soit formalisée, en parallèle du déclassement, une motion imposant l'élaboration d'un PLQ aligné sur les contraintes proposées par l'association : emprise, règlement, obligation de PLQ conforme à ces principes et le paiement d'une taxe d'équipement. Selon la présentation faite à la commission du Grand Conseil, cette motion permet de donner une véritable sécurité juridique au projet, notamment parce qu'elle oblige l'État à lancer la procédure de PLQ et lui permet de s'opposer à des constructions qui ne respecteraient pas les orientations retenues.

Sur le fond, ces principes sont clairs : gabarits généralement limités à

15 mètres, densité moyenne de 1,2 avec possibilité d'aller jusqu'à 1,5 dans certains secteurs en compensation, maintien d'aires d'implantation, préservation des arbres majeurs, de la pleine terre et des rives de la Seymaz. Il ne s'agit donc pas d'une densification sauvage, ni d'un grand projet imposé d'en haut, mais d'un développement progressif, modéré et respectueux du site existant, le long de la Seymaz.

Cette approche a été reconnue politiquement. Le projet de loi de déclassement en zone ordinaire 3, ainsi que la motion destinée à garantir le respect des contraintes proposées par Seymaz Sud, ont été approuvés par le Grand Conseil le 9 octobre 2025. Mais un référendum lancé contre cette solution,

pour des raisons fallacieuses, oblige désormais le projet à passer devant le peuple genevois, avec une votation attendue fin 2026 ou début 2027. En effet, les référendaires argumentent qu'il n'y aura aucun PLQ alors que ce dernier est prévu dans la motion du Grand Conseil et que ce ne seront que des logements pour les riches alors que ces logements seront prévus pour la classe moyenne qui n'arrive pas à se loger car elle gagne trop d'argent pour pouvoir bénéficier d'un logement subventionné et ne dispose pas d'un capital suffisant pour s'acheter une maison.

Concernant le référendum, il faudra donc voter « OUI » au projet





TERRITOIRE

de loi 13539 proposé, pour refuser le référendum.

Le projet permet d'envisager une première étape rapide, de l'ordre de 100 à 150 logements dans les cinq ans, tout en gardant une réalisation échelonnée et cohérente dans le temps. Autrement dit, au lieu d'attendre plusieurs décennies qu'un grand périmètre se débloque entièrement, cette approche permettrait de lancer plus vite une première phase concrète, puis d'avancer progressivement à mesure que les parcelles se libèrent. C'est l'un de ses atouts majeurs pour répondre plus rapidement aux besoins en logements de la classe moyenne.

Pour Pic-Vert, Seymaz Sud illustre ainsi une conviction essentielle: il est possible de densifier avec les propriétaires en place pour trouver des solutions rapides au niveau genevois. En respectant les propriétaires, l'histoire du lieu, la biodiversité et les réalités du terrain, on peut faire émerger un compromis crédible entre intérêt public et droits privés. En cela, Seymaz Sud n'est pas seulement un projet local; c'est aussi un précédent utile pour penser autrement l'aménagement du territoire à Genève. ■

Yves Leys
Président
Association Seymaz Sud



V. GUIMET FILS S.A.

022 906 05 60

Entretien des canalisations

Travaux de maçonnerie

Pompage de fosses

Inspection caméra

DEVIS GRATUIT

24/24
Dépannage
7/7



Chemin du Château-Bloch 15 - 1219 Le Lignon

022 906 05 60

www.guimet.ch





Produire et autoconsommer son électricité solaire avec SIG

Le solaire photovoltaïque est en profonde transition: il est passé d'un marché de niche à une ressource majeure, en forte croissance au niveau mondial. En Suisse, la production photovoltaïque couvrirait 14% de la consommation finale d'électricité en 2025¹. A Genève, depuis septembre dernier, l'installation de panneaux solaires est devenue obligatoire sur les nouvelles constructions et lors de rénovations de toitures. On peut ainsi considérer qu'une centrale solaire fait désormais partie des équipements standards d'une villa.

Il y a encore quelques années, un propriétaire de villa pouvait avantageusement vendre la production de sa centrale solaire à son gestionnaire de réseau pour « arrondir ses fins de mois ».

L'essor du photovoltaïque entraînant une baisse tendancielle de la rétribution de l'énergie solaire, les producteurs indépendants ont aujourd'hui tout intérêt à maximiser leur autoconsommation, en utilisant l'électricité produite sur leur toit pour leurs propres besoins.

Ce changement, fondamental, doit être pris en considération par les propriétaires souhaitant tirer le meilleur parti de leur centrale solaire, de même que par ceux désireux de se lancer dans le photovoltaïque.

Avantages de l'autoconsommation

Circuit court par excellence, l'autoconsommation solaire réduit la facture d'électricité de manière immédiate et durable. Au bout d'une quinzaine d'année, soit la durée moyenne d'amortissement



Une centrale solaire fait aujourd'hui partie des équipements standards d'une villa.

de l'investissement, le coût de l'électricité autoconsommée peut même être considéré comme quasiment nul.

L'autoconsommation est également synonyme de stabilité et de visibilité budgétaire, dans un marché énergétique soumis à une forte volatilité des prix.

Optimiser son autoconsommation

Afin d'optimiser l'autoconsommation, il importe de faire coïncider ses propres usages avec les heures de production solaire. Il s'agit concrètement de repenser ses habitudes, en privilégiant par exemple la recharge de sa voiture ou la programmation de certains équipements électriques durant la journée.

De nouvelles technologies facilitent cette gestion: compteurs intelligents et systèmes domotiques permettent notamment de suivre sa consommation quotidiennement et

de gérer plus finement l'utilisation de l'électricité produite.

Nouvelle Prime batterie

Par ailleurs, le couplage d'une batterie de stockage à une centrale solaire permet de différer sa consommation, afin d'optimiser encore davantage l'autoconsommation de son électricité. SIG a décidé de soutenir cette technologie en plein essor au moyen d'une nouvelle Prime batterie.

Elle consiste en une aide financière accordée pour l'acquisition d'une batterie de stockage à partir du 1^{er} janvier 2026. Elle est attribuée pour des batteries d'une capacité de stockage inférieure ou égale à 15 kWh et se monte à 130 francs par kWh. Pour une batterie de 10 kWh, la prime atteint par exemple CHF 1300, réduisant sensiblement le coût d'investissement initial.

Extension de la Prime solaire

Pour les propriétaires n'ayant pas encore d'installation solaire, la Prime batterie peut être cumulée avec la Prime solaire, qui se voit reconduite et renforcée en 2026.

Pour les installations jusqu'à 30 kWc, elle passe en effet de 20% à 25% du montant de la subvention fédérale (rétribution unique). Concrètement, pour une installation de 30 kWc (environ 100 m²), cela représente un montant de CHF 2 700 qui vient s'ajouter aux CHF 10 800 de la rétribution fédérale. Soit un soutien total de CHF 13 500, pour un investissement d'environ CHF 40 000 à CHF 48 000.

Pour les installations de 30 à 100 kWc, une prime de 15% du montant de la subvention fédérale est également instaurée.



Association d'une pompe à chaleur et d'une centrale solaire pour maximiser l'autoconsommation.

Réseau de partenaire agréés SIG-éco21

Vous cherchez un professionnel à même de réaliser les travaux de votre projet photovoltaïque ? SIG tient à votre disposition une liste de partenaires agréés éco21, qualifiés et spécialement formés en matière de transition énergétique et écologique.

Pour en savoir plus sur le dispositif de soutien de SIG et contacter nos partenaires SIG-éco21 : www.sig-mamaisonsolaire.ch

Pompe à chaleur, centrale solaire, batterie : le trio gagnant

Ecologique et économique, une pompe à chaleur permet de remplacer une chaudière à gaz ou à mazout en alliant **confort thermique, budget maîtrisé et faible impact environnemental**.

En combinaison à des panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur permet d'utiliser l'énergie solaire pour alimenter le système de chauffage et, ainsi, **d'augmenter votre autonomie énergétique**.

En y ajoutant une batterie de stockage, vous disposez de la **combinaison idéale** pour maximiser votre autoconsommation ! ■

¹ Source : www.swissolar.ch/fr/marche-et-politique/marche-suisse



SIG vous accompagne dans votre démarche énergétique : www.sig-ge.ch/villa



Rétribution 2026 de l'électricité

SIG souhaite **continuer à offrir des conditions intéressantes** aux producteurs qui injectent une partie de leur électricité dans le réseau, **afin qu'ils puissent amortir leurs installations**.

Une tendance en Suisse consiste à aligner le montant de reprise sur les prix du marché, actuellement bas, en l'adaptant tous les trois mois. Plusieurs distributeurs ont déjà franchi ce pas. SIG préfère apporter une certaine sécurité aux investisseurs en proposant **un montant de rétribution unique, valable toute l'année et qui ne dépend pas des aléas du marché**.

Pour 2026, la rétribution SIG est fixée à 10,96 centimes par kilowattheure (kWh) pour les petites et moyennes installations (moins de 100 kWc). Cette rétribution demeure parmi **les plus généreuses des trente plus grands distributeurs du pays**.

Voir le **comparatif (carte interactive)** de l'Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE) sur www.vese.ch/fr/pvtarif

RENÉ JEMMELY sàrl

c.collaud@hotmail.com

Succ. CORENTIN COLLAUD

Menuiserie - Ébénisterie

078 618 69 60

CUISINES

AGENCEMENTS

PORTES / FENÊTRES

1258 PERLY



L'énergie, au bon moment

Essence, Diesel,
Mazouts de qualité supérieure **NEOFLAM**



shop.varoenergy.ch – 0800 63 63 52

VAROPrem



Rétribution et tarif de l'électricité: comparer ce qui est comparable !

Qui n'a jamais entendu cette allégation ?

« Mon gestionnaire de réseau achète mon électricité photovoltaïque bien moins cher qu'il ne la revend. »

Pour mieux comprendre, prenons l'exemple d'un propriétaire de villa genevois disposant d'une installation solaire et consommant 7'500 kWh en 2026 :

- S'il vend une partie de sa production à SIG, elle lui sera **rétribuée au tarif de 10.96 ct/kWh**.
- A l'inverse, lorsqu'il soutire de l'électricité du réseau, SIG la lui **facture 26.20 ct/kWh**.

La différence, du simple au double, peut effectivement paraître importante. Pour l'expliquer, il faut savoir que le tarif de l'électricité facturé à ce client par SIG comprend cinq composantes :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| • L'énergie (électrons) : | 10.40 ct/kWh |
| • L'utilisation du réseau : | 10.50 ct/kWh |
| • Le système de mesure (comptage) : | 1.10 ct/kWh |
| • Les taxes cantonales : | 1.40 ct/kWh |
| • Les taxes fédérales : | 2.80 ct/kWh |

Pour que la comparaison ait du sens, il faut donc mettre la rétribution solaire (10.96 ct/kWh) en regard de la seule composante « énergie » du tarif facturé par SIG (10.40 ct/kWh dans le cas présent).

QUALITÉ ET FIABILITÉ LE CHOIX DES GRANDES MARQUES SERVICE APRÈS-VENTE TOUTES MARQUES



STIHL

KÄRCHER



Chalut
Green Service

JUSSY 022 759 91 91
MIES 022 755 60 22
ACLENS 021 731 29 91

www.chalut-greenservice.ch



A propos des tarifs du gaz de SIG



Christian Gottschall
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Nous reprenons ici le contenu de l'article édité sur notre page internet du 29 mars 2026 relatif à la hausse considérable des frais fixes de raccordement au gaz par SIG.

Par la même occasion, nous tenons à informer nos membres que nous allons transmettre ces informations au Surveillant des prix, dont la fonction fédérale consiste à «lutter contre les abus tarifaires et de protéger le consommateur.»

Nous vous tiendrons naturellement régulièrement informés de l'évolution de ce dossier.

Contexte

A l'automne dernier, SIG annonce une baisse générale du prix du gaz de 11%. En parallèle, derrière cette baisse se cachent trois hausses très importantes sur l'abonnement, la puissance et sur l'agio Vital Bleu.

Ces hausses soulèvent des questions de lisibilité tarifaire et de gouvernance. Nous avons été ainsi sollicités et interrogés par nos membres sur ces hausses considérables.

Pour mémoire, à l'automne 2025, les Services Industriels de Genève (SIG) ont introduit une modification

des tarifs du gaz, présentée comme globalement favorable.

Une analyse détaillée révèle toutefois une réalité plus contrastée.

En examinant les factures de consommation de certains membres, nous avons constaté, dès le 1^{er} octobre 2025, trois hausses discrètes, dans la mesure où elles n'ont pas été explicitement mentionnées, mais très importantes:

+394% sur l'abonnement (48 à 237 CHF/an)*,

+24% sur la puissance (21.46 à 26.69 CHF/kW/an)*,

+160% sur l'agio «Gaz Vital Bleu» (0.25 à 0.65 ct/kWh)*,

* (Prix hors TVA)

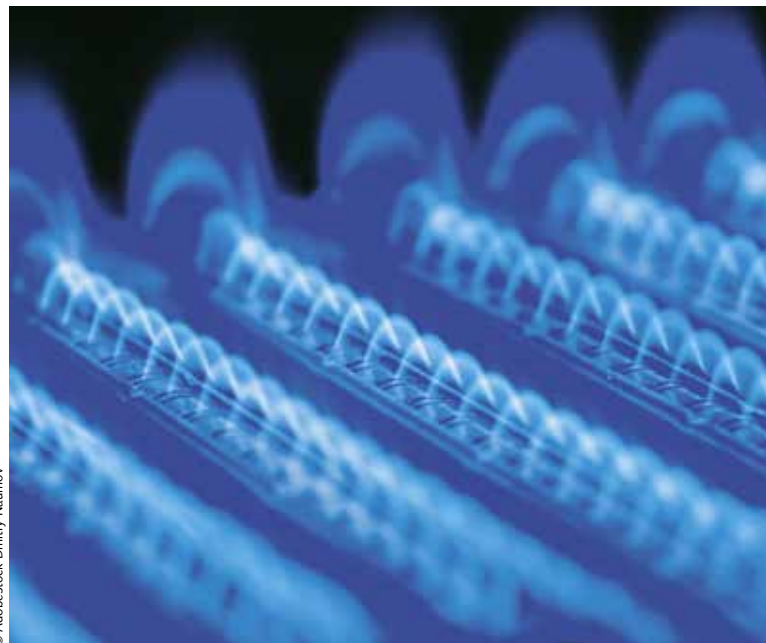
Pour une villa standard consommant 20 000 kWh/an et une puissance de 12 kW, la baisse annuelle attendue aurait été d'environ -522 CHF (-23.5%) sans ces hausses sur l'abonnement, la puissance et Vital bleu.

Dans la réalité, c'est une baisse réduite à 190 CHF (-11%) à cause de la nouvelle tarification.

Il apparaît ainsi à notre connaissance qu'au moment de l'annonce, ces trois hausses n'ont pas été mises en évidence dans les factures, ni clairement explicitée dans le communiqué de presse du 20 août 2025, ni sur le site internet des SIG.

Elles ont été couvertes par la baisse moyenne globale et conjoncturelle du prix du gaz.

Ces hausses auront des impacts significatifs pour de nombreux ménages et petites entreprises.



© AdobeStock Dmitry Naumov

Elles vont amplifier les effets des probables futures augmentations du prix du marché de l'énergie gaz, liées aux conflits armés actuels.

De son côté, SIG les justifie notamment par une baisse des volumes de gaz consommés. Toutefois, selon l'OCSTAT, celle-ci n'est que d'environ -10% sur dix ans (2015-2025). On peut ainsi s'in-

terroger sur l'ampleur d'une telle hausse. Cet article vise à informer les clients/usagers et à rappeler l'importance d'une communication tarifaire spontanée, claire, traçable et compréhensible. Cette communication doit permettre d'assurer notamment que les hausses de prix correspondent bien à l'évolution des coûts exclusivement liés à l'activité gazière. ■

Comparaison des paramètres tarifaires gaz SIG 2024-2025 (hors TVA)

1) Pour les tarifs Particuliers / Standard / Vitale Bleu Tranche : 0 à 120'000 kWh/an (**1)

(**1) 20'000 kWh/an correspond par exemple à une villa moyenne (type II selon M. Prix).
120'000 kWh/an correspond par exemple à un petit immeuble de 8 à 21 appartements.

Paramètres tarifaires	Unités	2024 (01.01.2024)	2025 (01.10.2025)	Variation 2025 par rapport à 2024	
Consommation Vitale Bleu	ct/kWh	9.58	7.37	-2.21	-23.1%
Consommation Initial	ct/kWh	9.33	6.72	-2.61	-28.0%
Abonnement	CHF/an	47.90	236.64	188.74	394%
Puissance	CHF/an/kW	21.46	26.69	5.23	24%
Agio Vitale Bleu	ct/kWh	0.25	0.65	0.40	160%
PCP (Presta. Collec. Publi.) % appliqué au montant util. rés.	%	11.4	16.0	4.60	40%
Taxe CO2	ct/kWh	2.161	2.161	0.000	0.0%
TVA	%	8.1	8.1	0.0	0.0%

Hausse "discrètes"

Chiffres en bleu = valeurs à saisir. Elles viennent des pages 7 des catalogues des tarifs gaz 2024 et 2025. Voir copies aux pages 2 à 4. Le reste se calcule automatiquement.

Tarifs du gaz, la réponse de SIG

Par votre message du 29 mars 2026, vous demandez des explications concernant la hausse des tarifs gaz.

Nous vous remercions pour l'attention que vous portez aux tarifs du gaz et pour vos observations détaillées, auxquelles nous souhaitons vous apporter les précisions nécessaires.

Les tarifs du gaz naturel de SIG ont baissé en moyenne de -1.4 ct/kWh, soit de -11% pour le produit Gaz Vitale Bleu, au 1^{er} octobre 2025.

Tout d'abord, sur le premier point, nous nous permettons de rappeler les communications qui ont été réalisées concernant cette évolution tarifaire du gaz.

En complément des informations publiées sur notre site internet et sur nos réseaux digitaux, un communiqué de presse a été diffusé le 20 août 2025, afin d'informer en amont l'ensemble de nos clients et partenaires. Cette communication est intervenue en même temps que celle sur les tarifs électricité 2026 et la refonte du modèle de facture SIG, ce qui a toutefois pu en réduire la visibilité, nous le reconnaissons. Afin d'améliorer notre communication de manière continue, depuis lors, l'accès aux anciens tarifs et un simulateur tarifaire pour le gaz sont désormais disponibles sur le site internet de SIG. (https://ww2.sig-ge.ch/particuliers/demarches-et-factures/facturation/estimer_ma_facture_de_gaz)

La baisse des tarifs du gaz au 1^{er} octobre 2025, de -1.4 ct/kWh moyenne (-11%), est composée des éléments suivants:

- +0.4 ct/kWh: augmentation de l'agio de la qualité environnementale, via la valorisation de certificats éco21 (Gaz Vitale Bleu)



© AdobeStock Dmitry Naumov

- -2.0 ct/kWh: baisse de la part « Énergie » pour le produit Gaz Initial (soit -1.6 ct/kWh pour Gaz Vitale Bleu)
- +0.1 ct/kWh: légère hausse moyenne de la part « Utilisation du réseau »
- +0.1 ct/kWh: légère hausse moyenne des PCP (Prestations dues pour les Collectivités Publiques)

Il s'agit toutefois d'une moyenne sur l'ensemble de la clientèle, qui ne reflète pas forcément la situation individuelle de chaque client.

Concernant plus spécifiquement votre question et l'évolution des différentes composantes tarifaires:

- Utilisation du réseau: Le tarif gaz comprend une composante d'Utilisation du Réseau (UR) qui couvre les coûts d'acheminement, d'entretien et d'exploitation du réseau jusqu'au client final. Le tarif UR gaz a augmenté en moyenne de +0.1 ct/kWh au 1^{er} octobre 2025 (+6%), car

les volumes de gaz consommés à Genève baissent progressivement, alors que les coûts d'entretien et d'exploitation du réseau demeurent relativement stables. Ce constat entraîne mécaniquement une augmentation du coût unitaire du réseau. Cette évolution est structurelle et concerne l'ensemble du secteur gazier confronté aux effets de la transition énergétique.

- Les volumes de gaz consommés à Genève ont diminué d'un peu moins de 20% entre 2021 et 2025. Cette baisse s'explique par la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité des bâtiments ainsi que par le développement de solutions renouvelables.

Afin de garantir la couverture des coûts d'UR, leur répartition a été ajustée, en fonction des données actuelles du marché genevois du gaz (installations, puissances, volumes notamment), ce qui entraîne une augmentation des montants fixes (abonnement et puissance) pour les plus

petits consommateurs, compensée par une baisse sensible de la part variable (ct/kWh). Dans ce cadre, la hausse de l'abonnement a effectivement été de +188 CHF HTVA (+394%) et la hausse de la puissance de +5.23 CHF/kW (+23%) pour les plus petits consommateurs.

- Énergie: Toutefois, pris isolément, ces pourcentages ne reflètent pas l'évolution globale du tarif. Pour plus de 75 % des clients, ces ajustements sont largement compensés par la baisse de la part variable Énergie (-23 %), cette dernière passant par exemple de 9.58 à 7.37 ct/kWh pour la première tranche de consommation (0-120'000 kWh).

La baisse de -11% que vous évoquez concerne la baisse moyenne des tarifs dans leur ensemble et non la baisse de la part variable Énergie (-23%).

- Produit Gaz Vitale Bleu: En fonction du produit Vitale choisi par chaque client, le tarif peut





À VOTRE SERVICE

comprendre un agio. La composition environnementale du produit Vitale Bleu ayant été enrichie au 1^{er} octobre 2025 (intégration de 10% de certificats éco21 genevois), l'agio a augmenté de +0.4 ct/kWh, ce dernier passant de +0.25 ct/kWh à +0.65 ct/kWh.

- Nous rappelons également que tout consommateur peut, s'il le souhaite, sélectionner le produit de son choix dans la gamme

Gaz. Le produit Gaz Initial d'entrée de gamme est disponible pour les clients qui le souhaitent.

En conclusion, l'évolution des factures de gaz doit être appréhendée dans sa globalité: l'augmentation des parts fixes représente des éléments partiels du mouvement tarifaire (liés à la structure des tarifs) tandis que la baisse marquée des parts variables constitue un élément central de la révision (-23% Gaz Vitale Bleu), qui contribue à une

baisse sensible des factures de gaz de -11% en moyenne.

Par exemple, au 1^{er} octobre 2025, pour un consommateur particulier, se chauffant au gaz dans une villa consommant 25'000 kWh/an, la baisse de facture de gaz moyenne était de -250 CHF TTC/an (-6%).

Vous trouverez ci-dessous un tableau d'évolution de la structure tarifaire du gaz, pour la catégorie de clients particuliers et villas

(consommations < 120'000 kWh). Pour une vue globale, nous avons également ajouté les dernières évolutions des tarifs du gaz au 1^{er} avril 2026 (baisse complémentaire de l'énergie de -1.5 ct/kWh)

Au global, le tarif gaz SIG est actuellement parmi les plus compétitifs de Suisse.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous adressons, nos meilleures salutations. ■



SIG vous accompagne dans votre démarche énergétique: www.sig-ge.ch/villa

Élément	Jusqu'au 30.09.2025	A partir du 01.10.2025	Depuis le 01.04.2026
Abonnement	47.90 CHF/an	236.64 CHF/an	236.64 CHF/an
Part puissance	21.46 CHF/kW	26.69 CHF/kW	26.69 CHF/kW
Prix de consommation (Gaz Vitale Bleu)	9.58 ct/kWh	7.37 ct/kWh	5.87 ct/kWh

Données hors taxe CO₂, hors TVA

Épargnez pour vos enfants... et petits-enfants.

Vous souhaitez donner une longueur d'avance à vos petits enfants ?

Avec le Compte Juni'OR, transformez des grammes d'or ou d'argent en un héritage durable.

BONUS OUVERTURE DE COMPTE 200 CHF

✓ Compte courant en grammes d'or. Rentabilité moyenne de 9,67 % en francs suisses (basée sur un historique annuel de 18 ans).

🔒 Lingots suisses de 1g à 1kg – Accessibles à tous, stockés en toute sécurité en Suisse.

📊 Fiscalité avantageuse, stabilité et valorisation du capital.



Ce n'est pas juste une épargne. C'est un véritable coffre au trésor... au nom de vos petits-enfants.

EUPOROS



Euporos.ch – 16 ans d'expertise, 4 centres de stockage en Suisse. Appelez dès maintenant – Ouvrez un Compte Juni'OR et bâtissez un avenir en or.

+41 22 552 1315 | www.euporos.ch



Retour sur l'Assemblée Générale

Notre assemblée s'est déroulée à Uni-Mail le 21 avril en présence de plus de 250 membres. La soirée a débuté par le traditionnel rapport de notre Président, avec notamment le rappel de l'Addendum rédigé par Pic-Vert intitulé « Construire autrement à Genève » à la suite du document écrit de Pic-Vert de 2017. Documents tous deux disponibles sur notre site Internet (<https://geneve.assprop.ch/prestations/rapports-de-pic-vert/>).

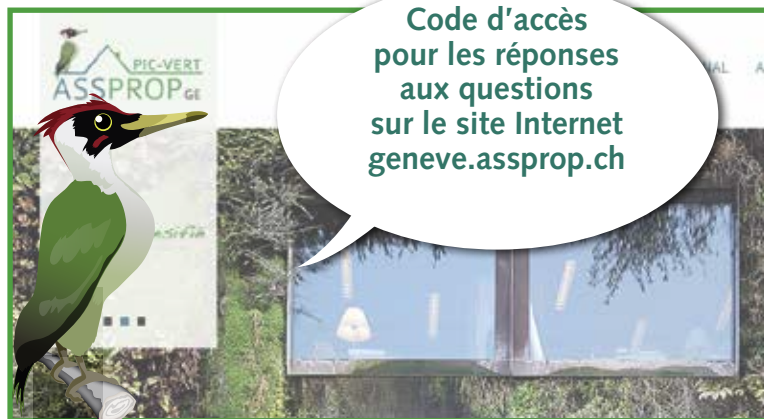
Ensuite, nous avons eu le plaisir de passer la parole à notre invité, le nouveau Conseiller d'Etat responsable du Département du Territoire, Nicolas Walder. Ce dernier nous a expliqué sa politique et montré une ouverture certaine face aux enjeux de la zone villas, de sa densification face à la crise du logement. Il est dans la recherche de solutions et nous aussi. La soirée s'est terminée par une verrée conviviale.



**Fermeture estivale
du secrétariat Pic-Vert Assprop
du 29 juin au 10 août inclus**



Le Conseiller d'Etat Nicolas Walder invité de notre Assemblée générale 2026



**Code d'accès
pour les réponses
aux questions
sur le site Internet
geneve.assprop.ch**



Un numéro vous manque ?
Prenez contact avec notre secrétariat
et nous nous ferons un plaisir
de vous le faire parvenir.

☎ 022 810 33 20

Adhérez à l'Assprop



Formulaire d'adhésion à renvoyer au secrétariat

Assprop.ch - Rue Jean-Sénébier 20 - 1205 Genève - CCP 01-29971-8 - IBAN CH58 0900 0000 1201 3990 7

L'adhésion peut également s'effectuer 'en ligne' www.assprop.ch

Canton sur lequel se trouve le bien immobilier Genève Vaud Autre (spécifiez) _____

Le soussigné demande son adhésion à l'Assprop en tant que propriétaire co-propriétaire locataire

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle du bien dont je suis propriétaire ou co-propriétaire.

L'adresse du bien immobilier est la suivante :

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de l'Assprop sont disponibles sur le site Internet www.assprop.ch

Finance d'entrée de 20 CHF + cotisation annuelle 120 CHF.

Date _____ Signature _____

Comment avez-vous découvert l'association? _____

Je souhaite m'abonner à PilierPublic pour être informé des avis d'enquête publique (cf. geneve.assprop.ch/prestations/offres-speciales)



QR Code pour
payer directement
votre cotisation